



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 19 décembre 2018

OBJET :

DE-18-12-1-19) SURCHARGE FONCIERE AU BENEFICE DE LA SOCIETE LOGIREP POUR L'OPERATION D'ACQUISITION-AMELIORATION DE 8 LOGEMENTS SOCIAUX DANS UN ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 7, RUE DE LA FRATERNITE

L'an deux mille dix-huit, le mercredi dix-neuf décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le vendredi 07 décembre 2018 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, Mme KAMINSKA, Mme TOP, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, M. PITAVY, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme POMMIER.

Absents excusés : M. LOUVIGNÉ (pouvoir à M. LEBEAU), Mme VALVERDE (pouvoir à Mme LE BIDEAU), Mme MAFFRE-BOUCLET (pouvoir à M. STEIN), Mme COMBE (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE).

Absent(e)s : .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20181219-lmc1H5851H1-DE Date de réception en Préfecture : 21/12/2018 Date de Publication : 21/12/2018

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2 ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30 mai 2007, modifié les 30 septembre 2009, 29 septembre 2010, 29 juin 2011, 18 décembre 2013, 29 mars 2016 et 30 janvier 2017 ;

Vu la réalisation par la SA d'HLM LOGIREP de l'opération d'acquisition-amélioration de 8 logements sociaux (4PLS/2 PLAi/2PLUS) dans un immeuble sis 7, rue de la Fraternité, à Vincennes ;

Considérant la demande de la SA d'HLM LOGIREP d'obtenir une subvention pour surcharge foncière d'un montant de deux cents mille euros (200 000 €) afin d'assurer l'équilibre financier de cette opération ;

Considérant l'intérêt de la Ville à favoriser la réalisation de logements sociaux sur son territoire ;

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Habitat, Démocratie participative et Vie des quartiers du 12 décembre 2018,

Après avis de la commission Finances municipales et performance de l'action publique du 10 décembre 2018,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Attribue à la SA d'HLM LOGIREP une subvention pour surcharge foncière d'un montant de deux cents mille euros (200 000 €), afin d'assurer l'équilibre financier de l'opération d'acquisition-amélioration de 8 logements sociaux (4PLS/2PLAi/2PLUS) dans un immeuble sis 7, rue de la Fraternité, à Vincennes.

ARTICLE II : Madame le Maire est autorisée à signer tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Signé

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20181219-lmc1H5851H1-DE Date de réception en Préfecture : 21/12/2018 Date de Publication : 21/12/2018
